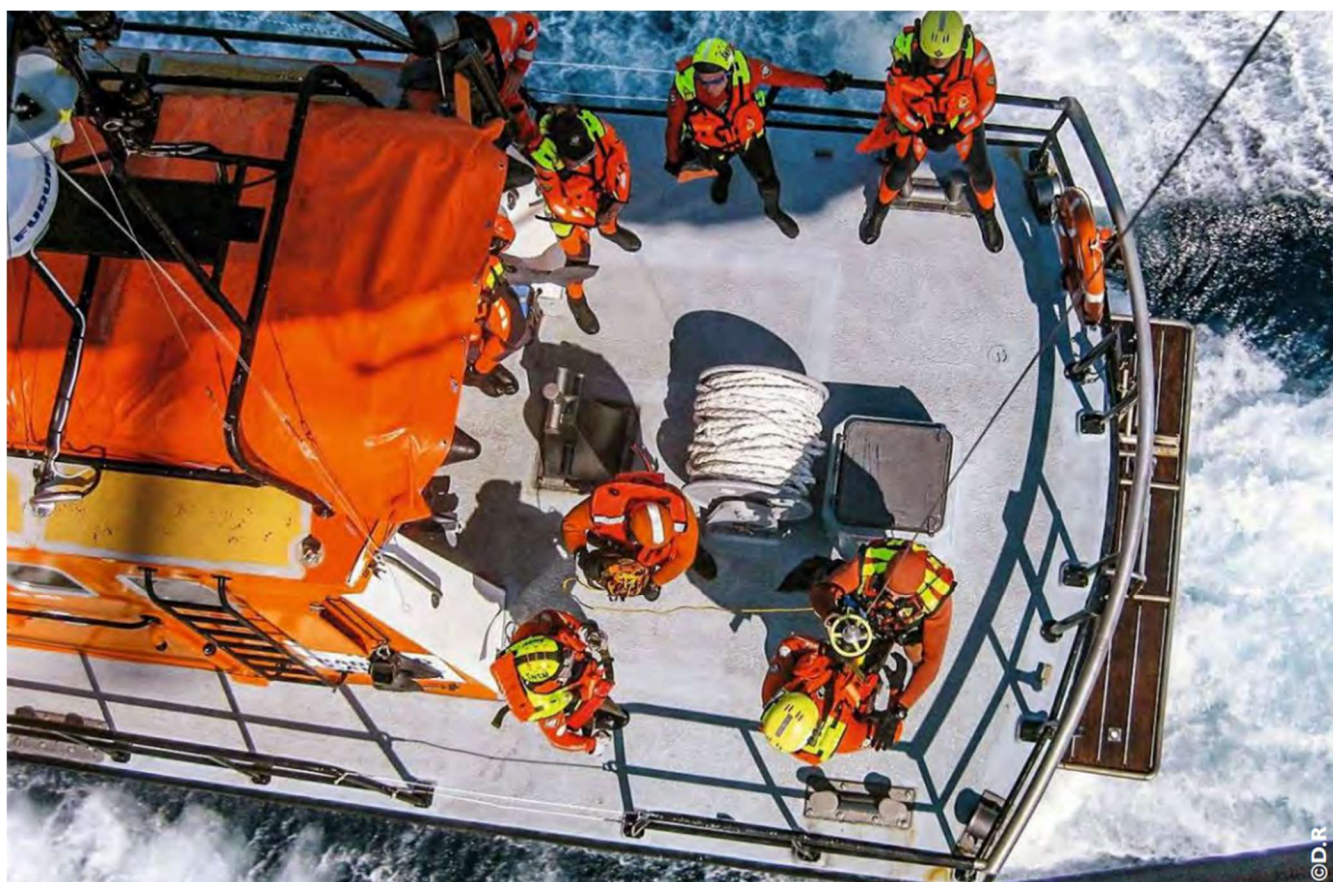


# Une partie de la taxe sur les éoliennes maritimes reversée à la SNSM

25 Avril 2023

Rédigé par Capucine Venance Actunautique.com

**La société nationale de sauvetage en mer (SNSM) est une association bénévole qui a réalisé 4593 opérations de sauvetage en 2021, et si elle dépendait jusqu'à maintenant de donations privées, elle pourra désormais s'appuyer également sur une partie de la taxe sur les éoliennes maritimes qui lui sera reversée.**



L'arrêté a été signé le 23 février par le secrétaire d'Etat chargé de la Mer, Hervé Berville, et il permet à l'association de percevoir une quote-part de 5% de la taxe affectée aux éoliennes maritimes.

Grâce à ce changement, plusieurs millions d'euros pourraient être ajoutés aux caisses de la SNSM chaque année, à mesure que les parcs éoliens seront mis en place. L'association comptant pas moins de 5000 sauveteurs embarqués bénévoles dépendra ainsi moins des donations privées pour fonctionner

UPPM revue de presse